

Règlement du concours de dictée organisé pour les classes bilingues

Article 1 : Objet et thème du concours

A l'occasion des festivités autour de la Francophonie au Laos, un concours de dictée est organisé pour les classes bilingues du Laos.

Le concours aura lieu, en simultané, le lundi 4 mars 2019 à 13h dans tous les lycées fréquentés par les élèves des classes bilingues. Ce concours aura pour objectif d'identifier le/la candidat(e) par niveau qui aura commis le moins de fautes d'orthographe et de grammaire.

Article 2 : Modalité de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous élèves des classes bilingues. Le bulletin de participation sera disponible auprès de l'assistant pédagogique de votre école. Le bulletin sera à retourner avant le 1^{er} mars 2019 à votre assistant pédagogique. L'assistant pédagogique enverra à son tour l'ensemble des bulletins par mail à Mme Nouson SRENG.

Les participants se répartiront en 3 catégories comme indiqué ci-dessous :

- niveau A1 pour les C1 et C2
- niveau A2 pour les C3 et C4
- niveau B1 pour les L1, L2 et L3

Article 3 : Modalités du concours

Les copies devront être rédigées à l'encre noire ou bleue.

Pour une même épreuve, une grille de correction unique sera utilisée. Un point sera enlevé pour les fautes de grammaire et d'orthographe. Un demi-point sera enlevé pour les fautes d'accent (à l'exception des accents grammaticaux), les fautes de tiret et de majuscule.

Article 4 : Droit d'image

En signant le bulletin de participation au concours, chaque candidat autorise l'organisateur à filmer/prendre des photos lors de la manifestation et à les utiliser gratuitement sur tout support de communication.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jury sera composé d'au moins 4 personnes.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

En cas d'égalité à l'issue de la correction, c'est le candidat le plus jeune qui sera déclaré vainqueur.

Article 6 : Prix à gagner et remise des lots

Le gagnant de chaque catégorie recevra une enveloppe d'un montant de 500 000 kips.

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés par l'organisateur. Les gagnants autorisent l'organisateur à publier sur tout support de communication les noms des gagnants et de leur établissement.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et des résultats annoncés.

Bulletin à retourner avant le 1er mars 2019 :

à M. Phetmany BOUNKHONG pour les élèves de Paksé,
à Mme. Santhana KEONINH pour les élèves de Savannakhet,
à Mme Soudsadachanh PHAIMANY pour les élèves de Vientiane ou
à M. Anousack Nolakham pour les élèves de Luang Prabang

INSCRIPTION DES CANDIDATS/élèves des classes bilingues

CATEGORIE :

- niveau A1 en classe C1 ou C2, précisez la classe :
- niveau A2 en classe C2 ou C4, précisez la classe :
- niveau B1 en classe de L1, L2 ou L3, précisez la classe :

Je, soussigné(e),

NOM Prénom :

Date de naissance :

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856.....

certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions.

Signature :

.....